

# Concevoir des projets de médiation adaptés aux personnes en situation de handicap

Dans leur volonté de mettre en place une véritable politique inclusive, les structures culturelles peuvent se trouver démunies de repères et de méthodes. Cette formation consacrée à la question de l'accessibilité à la culture et à la création propose d'appréhender les différentes familles de handicap pour savoir mettre en œuvre des actions adaptées. Elle s'appuie sur des exemples concrets et des expériences de terrain répondant aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap.

Bulletin d'inscription  
sur [www.cipac.net](http://www.cipac.net)  
Renseignements :  
[formation@cipac.net](mailto:formation@cipac.net)  
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054  
Organisme de formation  
no 11 75 39734 75  
Référéncé au Datadock  
TVA non applicable  
en vertu de l'article 261-4°-4°-a  
5° alinea du CGI

## PUBLICS

Cette formation s'adresse aux responsables et chargés des publics, aux médiateurs et à toute personne consciente des enjeux de l'intégration du handicap dans une politique d'établissement.

## DOMAINES DE COMPÉTENCES

### PROFESSIONNELLES

- Médiation culturelle
- Gestion de projet
- Développement des publics

## PRÉ-REQUIS

Professionnels d'au moins un an d'expérience dans les domaines de compétences précités.

FORMACODE® : 44079

## MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Transmission de documents pédagogiques (déroulé de formation, références bibliographiques, outils de travail...).
- Observation de cas concrets et de sujets d'actualités.
- Supports vidéo projetés.

## ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée. Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs du programme, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

## EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.

## CONTENU

### 1/ Introduction : typologie des handicaps et responsabilités légales

- Connaître et comprendre les différents types de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique.
- Le cadre juridique : responsabilités et obligations.
- Cas pratiques : état des lieux de l'accessibilité dans les établissements culturels.

### 2/ Le cadre général de l'accessibilité

- Les politiques d'accueil des publics.
- Les techniques d'accueil adaptées aux différents types de handicap.
- L'accès à l'information : l'élaboration d'une communication ciblée.

### 3/ Concevoir des actions de médiation adaptées aux personnes différentes

- Concevoir un programme « pour tous ».
- Élaborer un programme de médiation spécifique.
- Exemples d'expositions accessibles.
- Élaborer des projets avec des artistes.
- Développer et pérenniser ses actions et ses projets.

### 4/ Adapter ses projets

- Identification des limites et contraintes.
- Solutions et astuces peu onéreuses.

### 5/ Conclusion et bilan

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Identifier les paramètres d'une démarche d'ouverture et d'accessibilité.
- Concevoir des actions de médiation adaptées aux personnes différentes.
- Adapter ses actions au contexte et aux parties prenantes.

## FORMATRICE

Amandine Derout • Responsable du jeune public, référente handicap et droits culturels du FRAC Normandie Rouen.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates :** lundi 03, mardi 04 juin 2024

**Durée :** 2 jours, soit 14 heures de formation au total

**Frais de formation :** 750 euros coût net

**Horaires :** 10h-13h et 14h-18h

**Lieu :** Paris - République